

## VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

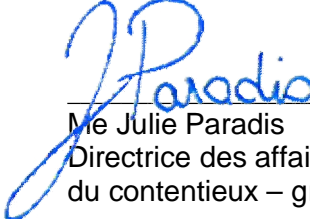
#### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024 à 19 h, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES UTILITAIRES À USAGES AGRICOLES  
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 787**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement est entré en vigueur le 17 juillet 2024.



---

Me Julie Paradis  
Directrice des affaires juridiques et  
du contentieux – greffière adjointe